





3

# L'évolution des ressources



# L'évolution des ressources

## 1. Les différents canaux

Le financement principal est basé sur les cotisations selon les règles de financement confédérées. S'y ajoute une convention complémentaire avec la Confédération (2015-2019) faisant l'objet d'un bilan annuel ; puis une reconduction annuelle en attente de perspectives plus durables.

	2017	2018	2019	2020
Parts des cotisations	946 039 €	944 646 €	957 995 €	959 575 €
Prestations	162 828 €	131 052 €	57 568 €	49 625 €
Subvention d'exploitation	244 643 €	238 078 €	721 676 €	706 286 €
Autres produits	397 403 €	372 125 €	279 €	8 210 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 750 913 €</b>	<b>1 685 901 €</b>	<b>1 737 518 €</b>	<b>1 723 696 €</b>

## 2. Les Cotisations

### 2.1. Évolution de la cotisation

Les cotisations n'évoluent que peu alors que le nombre d'adhérents cadres déclaré a progressé d'environ 10% pendant la mandature.

	2017	2018	2019	2020
Parts des cotisations	946 039 €	944 646 €	957 995 €	959 575 €

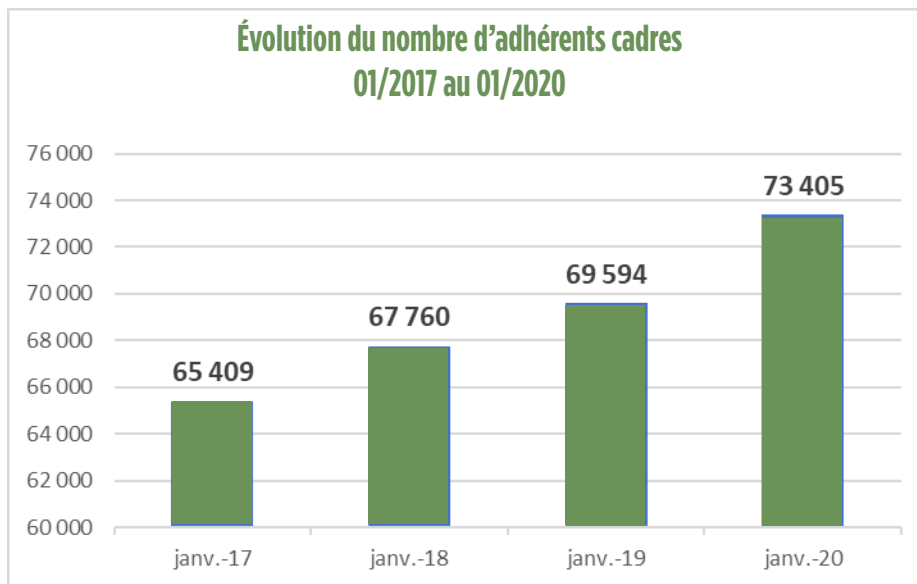


Figure 1 : Évolution du nombre d'adhérents cadres sur la mandature 2017-2020

### 3. Les conventions confédérales

#### 3.1. La convention confédérale

La convention confédérale complémentaire a été reconduite chaque année à hauteur de 300k€. Pour l'instant sujette à renégociation annuelle ou bisannuelle, elle vient compenser l'absence d'évolution de la cotisation. Elle donne lieu à un rapport d'activité annuel pour permettre son versement.

Une prise en charge supplémentaire a été obtenue dans le cadre de l'arrivée du nouveau Secrétaire général en 2018 et de la gestion de son détachement.

#### 3.2. AGFPN

Chaque année, l'investissement CFDT Cadres dans la formation permet, à juste titre, de justifier les financements AGFPN de l'organisation (environ 70k€ par an). Un travail détaillé et une certification par le commissaire aux comptes est réalisé annuellement, dans un cadre contractuel avec la confédération.

#### 3.3. Les fonds confédéraux sont sollicités

Les fonds DOF viennent compléter les efforts de formation et de développement. Ont été également sollicités, les fonds liés à l'investissement dans la campagne TPE.

#### 3.4. Une mobilisation conventionnée sur les chantiers handicap et logement

De nouvelles conventions sont signées, venant concrétiser la mobilisation de la CFDT Cadres sur les chantiers *Handicap* et *Logement*.

#### 4. Les Partenariats

Le travail avec les partenaires externes a été maintenu et mené dans un contexte général de baisse, accentué par les fusions des organismes, sans compter les effets de la crise. Un effort particulier a été mené dans les deux dernières années pour revenir à un niveau plus élevé.

#### 5. Le cas particulier des ressources de la formation

L'effort de formation a été permanent et soutenu. La clarification et la coordination de la relation financière avec le Crefac ont été initiées.

#### 6. Les dotations Conseiller Technique

Celle de l'AGIRC-ARRCO représentant 70k€ devait se terminer en 2020 mais la bonne surprise est qu'elle a finalement été reversée par la confédération.

#### 7. La subvention APEC

La subvention APEC, d'environ 150k€ annuels, s'est poursuivie pendant la mandature. Elle induit un rapport d'activité produit annuellement pour en permettre d'obtenir le versement. Elle est une contribution pour activité d'administrateur et activités de promotion de l'APEC.



